

STRATEGIE ACTIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2020

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2020

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, qui comprennent le bilan au 31 mars 2020 faisant ressortir un total de 2 508 178 DT, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître une perte de 285 100 DT, et l'état de variation de l'actif net faisant ressortir un actif net de 2 491 370 DT pour le trimestre clos à cette date, et les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de STRATEGIE ACTIONS SICAV SA arrêtés au 31 mars 2020, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Observation

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ Les emplois en liquidités et quasi-liquidités représentent 21,75% de l'actif total au 31 mars 2020. Cette proportion est en dessus du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- ✓ Les emplois en parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières représentent 5,58% de l'actif net au 31 mars 2020. Cette proportion est en dessus du seuil de 5% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- ✓ La note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 30 avril 2020

Le Commissaire aux Comptes:

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2020
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
<u>ACTIF</u>				
<u>Portefeuille-titres</u>				
Actions et droits rattachés		1 474 582	2 118 192	1 835 836
Obligations et valeurs assimilées		103 180	77 251	190 707
Titres OPCVM		138 910	167 443	145 253
	3.1	1 716 672	2 362 886	2 171 796
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>				
Placements monétaires	3.2	245 978	-	240 748
Disponibilités	3.3	545 528	1 082 464	588 418
		791 506	1 082 464	829 166
TOTAL ACTIF		2 508 178	3 445 350	3 000 962
<u>PASSIF</u>				
Opérateurs créditeurs	3.4	10 492	13 346	11 768
Autres créditeurs divers	3.5	6 316	7 298	4 889
TOTAL PASSIF		16 808	20 644	16 657
Capital	3.6	2 443 447	3 385 894	2 932 451
Sommes distribuables	3.7	47 923	38 812	51 854
Sommes distribuables de 'exercices antérieurs		48 107	45 583	-
Sommes distribuables de 'l'exercice en cours		<184>	<6 771>	51 854
ACTIF NET		2 491 370	3 424 706	2 984 305
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 508 178	3 445 350	3 000 962

ETAT DE RESULTAT

PERIODE ALLANT DU 1er JANVIER 2020 AU 31 MARS 2020

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 01/01/2020 au 31/03/2020	Du 01/01/2019 au 31/03/2019	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
Revenus du portefeuille-titres		1 628	1 047	81 228
Dividendes	4.1	-	-	77 216
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	1 628	1 047	4 012
Revenus des placements monétaires	4.3	11 638	9 694	40 187
Total des revenus des placements		13 266	10 741	121 415
Charges de gestion des placements	4.4	<10 492>	<13 346>	<50 127>
Revenu net des placements		2 774	<2 605>	71 288
Autres charges	4.5	<2 937>	<4 494>	<16 268>
Résultat d'exploitation		<163>	<7 099>	55 020
Régularisation du résultat d'exploitation		<21>	328	<3 166>
Sommes distribuables de la période		<184>	<6 771>	51 854
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		21	<328>	3 166
Variation des plus ou moins valeurs potentielles sur titres		<245 197>	<23 160>	<428 108>
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres		<39 211>	12 158	186 895
Frais de négociation de titres		<529>	<3 505>	<8 708>
Résultat net de la période		<285 100>	<21 606>	<194 901>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

PERIODE ALLANT DU 1er JANVIER 2020 AU 31 MARS 2020

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Du 01/01/2020 au 31/03/2020	Du 01/01/2019 au 31/03/2019	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<285 100>	<21 606>	<194 901>
Résultat d'exploitation	<163>	<7 099>	55 020
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	<245 197>	<23 160>	<428 108>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	<39 211>	12 158	186 895
Frais de négociation de titres	<529>	<3 505>	<8 708>
<u>Distributions de dividendes</u>	-	-	<45 583>
<u>Transactions sur le capital</u>	<207 835>	<583 259>	<804 782>
Souscriptions	-	-	482 389
Capital	-	-	428 941
Régularisation des sommes non distribuables	-	-	46 415
Régularisation des sommes distribuables	-	-	7 033
Rachats	<207 835>	<583 259>	<1 287 171>
Capital	<211 902>	<571 921>	<1 232 588>
Régularisation des sommes non distribuables	7 835	<4 008>	<36 726>
Régularisation des sommes distribuables	<3 768>	<7 330>	<17 857>
<u>Variation de l'actif net</u>	<492 935>	<604 865>	<1 045 266>
<u>Actif net</u>			
En début de la période	2 984 305	4 029 571	4 029 571
En fin de la période	2 491 370	3 424 706	2 984 305
<u>Nombre d'actions</u>			
En début de la période	1 287	1 613	1 613
En fin de la période	1 194	1 381	1 287
<u>Valeur liquidative</u>	2 086,575	2 479,874	2 318,807
<u>Taux de rendement annualisé</u>	-40,28%	-2,97%	5,86%

<p style="text-align: center;">NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2020</p>

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte, de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 29 décembre 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société SMART ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres de la SICAV.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2020 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 mars 2020 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 31 mars 2020.

2.3 Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2020 se détaille comme suit :

A- Actions et droits rattachés

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
AMEN BANK	578	15 956	14 849	0,59%
ASTREE	716	13 610	32 937	1,31%
ATTIJARI BANK	5 325	201 169	146 891	5,86%
BH BANK	2 000	23 089	19 267	0,77%
DELICE HOLDING	3 090	31 799	35 483	1,41%
ESSOUKNA	5 000	23 809	10 500	0,42%
I.C.F.	640	63 185	44 708	1,78%
MAGASIN GENERAL	1 600	43 766	46 561	1,86%
MIP	55 000	88 343	12 100	0,48%
ONE TECH HOLDING	10 700	124 609	127 117	5,07%
SAM	14 936	38 333	60 193	2,40%
SOPAT	28 000	34 615	36 429	1,45%
SOTETEL	50 208	288 670	225 334	8,98%
SOTUVER	29 100	272 726	178 675	7,12%
TELNET HOLDING	20 500	119 599	143 050	5,70%
TUNINVEST-SICAR	6 761	59 658	30 695	1,22%
TUNISAIR	57 967	35 991	33 158	1,32%
UIB	7 567	172 941	135 601	5,41%
UNIMED	15 700	156 178	141 034	5,62%
Total actions et droits rattachés		1 808 046	1 474 582	58,79%

B- Obligations et valeurs assimilées

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
ATL 2015-2 CAT.A - TF 7.5%	2 000	38 400	38 803	1,55%
STB 2008/2	2 000	64 031	64 377	2,57%
Total obligations et valeurs assimilées		102 431	103 180	4,11%

C- Titres OPCVM

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
FCP SMART EQUITY 2	140	138 984	138 910	5,54%
Total titres OPCVM		138 984	138 910	5,54%
TOTAL		2 049 461	1 716 672	68,44%

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2020 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
<u>Billet de trésorerie</u>				
ENDA au 10/06/2020 - 350J- 11,5%	250 000	229 886	245 978	9,81%
Total billet de trésorerie		229 886	245 978	9,81%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/03/2020</u>	<u>31/03/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
Amen Bank Pasteur	544 079	1 069 491	304 283
Intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme	1 811	4 007	3 374
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue et compte à terme	<362>	<801>	<675>
Compte à terme BH au 16/03/2020-92J-12%	-	-	250 000
Achats de titres à régler	-	-	<6 549>
Vente titres à encaisser	-	9 767	37 985
	<u>545 528</u>	<u>1 082 464</u>	<u>588 418</u>

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/03/2020</u>	<u>31/03/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunération du distributeur exclusif à payer	6 309	8 315	7 188
Rémunération du gestionnaire à payer	2 704	3 564	3 080
Rémunération du dépositaire à payer	1 479	1 467	1 500
	<u>10 492</u>	<u>13 346</u>	<u>11 768</u>

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/03/2020</u>	<u>31/03/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	5 802	5 813	4 015
Autres (retenue à la source à payer)	225	225	225
Redevances CMF à Payer	220	291	252
Contribution sociale de solidarité à payer	50	-	200
TCL à payer	19	969	197
	<u>6 316</u>	<u>7 298</u>	<u>4 889</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 mars 2020 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2020

Montant	2 932 451
Nombre de titres	1 287
Nombre d'actionnaires	45

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de titres	-
Nombre d'actionnaires entrants	-

Rachats effectués

Montant	<211 902>
Nombre de titres	93
Nombre d'actionnaires sortants	4

Autres mouvements

Frais de négociation de titres	<529>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	<245 197>
Plus ou moins-value réalisées sur cession de titres	<39 211>
Régularisations des sommes non distribuables	7 835

Capital au 31 mars 2020

Montant	2 443 447
Nombre de titres	1 194
Nombre d'actionnaires	41

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 mars 2020 se détaillent comme suit :

	<u>31/03/2020</u>	<u>31/03/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
Résultat d'exploitation	<163>	<7 099>	55 020
Régularisation du résultat d'exploitation	<21>	328	<3 166>
Sommes distribuables des exercices antérieurs	48 107	45 583	-
	<u>47 923</u>	<u>38 812</u>	<u>51 854</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2020 se détaille comme suit :

	<u>Période du 01/01/2020 au 31/03/2020</u>	<u>Période du 01/01/2019 au 31/03/2019</u>	<u>Exercice clos au 31/12/2019</u>
Dividendes	-	-	77 216
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>77 216</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2020 se détaille comme suit :

	<u>Période du 01/01/2020 au 31/03/2020</u>	<u>Période du 01/01/2019 au 31/03/2019</u>	<u>Exercice clos au 31/12/2019</u>
Intérêts sur obligations	6 781	1 047	3 986
Intérêts sur BTA	<5 153>	-	26
	<u>1 628</u>	<u>1 047</u>	<u>4 012</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2020 se détaille comme suit :

	<u>Période du 01/01/2020 au 31/03/2020</u>	<u>Période du 01/01/2019 au 31/03/2019</u>	<u>Exercice clos au 31/12/2019</u>
Intérêts sur dépôt à vue	6 409	3 238	22 870
Intérêts sur billets de trésorerie	5 229	-	10 861
Intérêts sur certificats de dépôt	-	6 456	6 456
	<u>11 638</u>	<u>9 694</u>	<u>40 187</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2020 se détaille comme suit :

	<u>Période du 01/01/2020 au 31/03/2020</u>	<u>Période du 01/01/2019 au 31/03/2019</u>	<u>Exercice clos au 31/12/2019</u>
Rémunération du distributeur	6 309	8 315	30 924
Rémunération du gestionnaire	2 704	3 564	13 253
Rémunération du dépositaire	1 479	1 467	5 950
	<u>10 492</u>	<u>13 346</u>	<u>50 127</u>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2020 se détaille comme suit :

	<u>Période du 01/01/2020 au 31/03/2020</u>	<u>Période du 01/01/2019 au 31/03/2019</u>	<u>Exercice clos au 31/12/2019</u>
Honoraires commissaire aux comptes	1 788	1 893	7 843
Redevances CMF	690	908	3 378
TCL	341	1 618	4 260
Autres Retenues	68	75	387
Contribution sociale de solidarité	50	-	400
	<u>2 937</u>	<u>4 494</u>	<u>16 268</u>

5 - REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DISTRIBUTEUR ET DU DEPOSITAIRE :

La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société.

En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit 75% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, équivalent au taux moyen du marché monétaire brut, majoré d'une prime de risque arrêtée par le conseil d'administration à la fin de chaque période et fixée à 2%.

La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions.

En plus de la commission précitée, TUNISIE VALEURS perçoit 25% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, équivalent au taux moyen du marché monétaire brut, majoré d'une prime de risque arrêtée par le conseil d'administration à la fin de chaque période et fixée à 2%.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société STRATEGIE ACTIONS SICAV. Elle est notamment chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds de la société.
- D'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.